

Texte soumis à l'éditeur

Pour citer ce texte :

« La sélection des animaux au début du XIX^e siècle : pratiques et représentations », dans : *Prémices et débuts de la sélection animale en France*, *Ethnozootéchnie*, 1999, n° 3, p. 15-26.

Les historiens modernistes ont essentiellement abordé la question de l'élevage sous l'angle économique et social, s'attachant à mesurer la valeur relative des profits tirés des animaux et des végétaux, s'interrogeant sur la complémentarité ou la rivalité des céréales et des pâturages pour l'occupation de l'espace, cherchant dans la possession de troupeaux un marqueur social révélateur de la richesse d'un petit nombre d'agriculteurs. Ceci tient en grande partie à la croyance profondément enracinée chez la plupart d'entre eux que, dans la France d'Ancien Régime, ce qui est important c'est la production céréalière parce qu'elle seule assure la survie de la population, et qu'inversement, avoir des animaux ne peut s'expliquer que par une des trois raisons suivantes : vouloir utiliser la force de travail des animaux et se procurer les précieuses fumures dont manque tellement l'agriculture ancienne (l'élevage est alors regardé comme le « mal nécessaire » que décrivent les physiocrates), avoir un sol tellement mauvais qu'on le laisse en herbe ou en lande faute de pouvoir y semer des céréales, ou, plus rarement, disposer de possibilités productives tellement exceptionnelles que l'on peut se permettre de retirer un peu d'espace aux céréales afin d'y entretenir de l'herbe. Que l'élevage soit présenté comme une nécessité, un luxe ou un pis-aller, il est plus souvent regardé comme une activité secondaire par rapport à la culture que comme une spéculation choisie. Il en résulte que les techniques d'élevage proprement dites, la conduite du troupeau et la gestion du cheptel, n'ont pas été un objet d'étude pour les historiens. La discrétion des sources sur ce sujet avant le XIX^e siècle explique certainement très largement cet état de fait. C'est pourtant de cette question de la gestion des troupeaux qu'il sera question ici. L'angle d'attaque choisi est très étroit : il consiste à s'interroger sur l'existence et les modalités d'une sélection des animaux avant que

n'aient été mises au point les « races » qui triompheront au XIX^e siècle. Ceci amènera à poser trois questions :

- celle des pratiques : une sélection des animaux est-elle concevable avant la création des « races » ? comment peut-on la mettre en évidence ?
- celle des représentations : comment la sélection des animaux est-elle pensée ? comment les agriculteurs du XVIII^e siècle imaginent-ils que se transmettent les caractères des animaux ?
- celle de la micro-économie : comment la sélection est-elle faite ? les agriculteurs pouvaient-ils concevoir l'existence sur leur exploitation d'un mâle nourri à la seule fin de servir les vaches ?

L'idée de faire une vraie sélection des animaux – choisir les mâles utilisés à la reproduction – n'est pas totalement étrangère à la pensée du XVIII^e siècle : la méthode est préconisée par les administrateurs des haras et aussi par de grands propriétaires éclairés qui, tel le marquis d'Armaillé dans ses métairies du craonnais, s'attachent à avoir des « bestiaux d'élite » et imposent à leurs métayers de ne faire servir leurs vaches et leurs juments que par les taureaux et les étalons du château. Ce n'est pas de cela dont il est question ici mais de ce Jacques Mulliez, travaillant sur les vaches laitières du Massif Central puis sur les juments du Léon¹, a identifié comme une « pratique populaire » existant en face de la « science bourgeoise ». Le but de cet article n'est pas de signaler l'événement isolé, l'initiative particulière même si c'est ainsi que se fait progressivement la modernisation des méthodes d'élevage, mais au contraire d'analyser comment fonctionne l'élevage ordinaire, celui que font les agriculteurs de l'Ouest, qu'ils soient métayers, closiers ou bordagers. Ces agriculteurs ne pratiquent pas, au sens strict, une sélection de leur bétail – tant que les races n'auront pas été établies, ce qui n'advient qu'au XIX^e siècle, il est impropre d'utiliser ce terme –, ceci ne signifie pas qu'ils ne font pas certains choix concernant leur cheptel et qu'ils élèvent indistinctement tous les animaux qui veulent bien naître. Mais comme ils n'ont laissé ni discours, ni traités théorique, sur cette question, parce que précisément, dans l'agriculture traditionnelle, cette question du choix des animaux ne se pose pas de manière théorique, c'est par l'intermédiaire de l'analyse des stratégies d'élevage en général qu'elle devra être abordée. S'interroger sur la nature et l'existence de pratiques de sélection des bovins avant la modernisation agricole du XIX^e siècle implique donc d'analyser le fonctionnement des systèmes d'élevage pour mettre en évidence la nécessité ou l'absence de nécessité de ces pratiques, donc de parler de l'autoconsommation et de la commercialisation des produits de l'élevage, de la spécialisation de cet élevage (fourniture de jeunes, d'adultes ou bien utilisation de la force de travail des animaux), de sa diversité locale

¹ Jacques MULLIEZ, « Pratiques populaires et science bourgeoise : l'élevage des gros bestiaux en France de 1750 à 1850 », in *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne*. Actes du colloque international, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1984, 439 p. ; —, « Le cheval breton aux XVII^e et XVIII^e siècles, connaissances scientifiques et savoir-faire paysan », in *Actes des Conférences de l'université d'été des Enclos et des Monts d'Arrée* (1990), Landivisiau, 1991, p. 82-97.

et de ses modalités d'évolution interne, toutes choses qui sous-tendent le choix qui est fait d'élever et de reproduire certains animaux plutôt que d'autres².

I- Le discours officiel sur la reproduction des animaux

Le discours propagé par les autorités et les sociétés d'agriculture sur la reproduction des animaux est intéressant dans la mesure où la critique qu'il fait des pratiques traditionnelles permet de les identifier et d'en mesurer la rationalité. Il peut se ramener à la formule suivante : il faut de bons taureaux et du trèfle pour les nourrir, autre manière de dire que les agriculteurs riches ont de meilleurs bestiaux que les agriculteurs pauvres. Ceci est clairement formulé par le maire d'Assé-le-Béranger³ en 1819 : « l'habitant aisé nourrit de bons bestiaux, l'habitant mal aisé en nourrit de mauvais ». Selon cette enquête, les pratiques des agriculteurs sont mauvaises parce que les animaux utilisés à la reproduction sont trop jeunes, parce que les femelles s'accouplent à n'importe quel mâle, parce que les veaux sont livrés trop tôt et sans discernement à la boucherie avant même que l'on n'ait pu repérer ceux qui seraient susceptibles de donner de beaux animaux.

I-1- Les taureaux et génisses sont utilisés trop jeunes à la reproduction

C'est ce qui est affirmé dans le texte concernant l'arrondissement de Quimperlé⁴ : « les génisses et les taureaux sont employés trop jeunes à la reproduction. On attend à peine que les premières aient atteint l'âge de deux ans, elles sont fécondées dès qu'elles le désirent ce qui arrive souvent à 18 mois et par qui le sont-elles ? par un taureau d'un à deux ans ; ils ne dépassent presque jamais cet âge sans que le cultivateur qui l'a élevé comme objet de spéculation ne le livre à toute femelle qui se présente sans égard au trop grand nombre de saillies journalières sans, dis-je, reconnaître d'autre mesure que l'épuisement total de ses

² Les enquêtes faites en 1819 sur le bétail constituent une source pour ce genre d'étude. Elles se composent de réponses des départements, des arrondissements et aussi des communes. Celles-ci sont particulièrement intéressantes car les maires sont très proches des agriculteurs et ils donnent souvent un point de vue différent de celui du discours agronomique dominant et qui est beaucoup plus présent dans les synthèses d'arrondissement ou de département. Ces enquêtes semblent avoir été inégalement conservées selon les départements. Pour cet article, les réponses de trois départements ont été utilisées (les cotes n'en seront pas systématiquement répétées dans les notes de cet article) :

- Archives départementales de la Mayenne, 7 M 27 : Réponses des arrondissements de Château-Gontier, Laval, Mayenne, synthèse départementale ; la liasse comprend aussi un grand nombre de réponses faites par les maires pour leur commune.

- Archives départementales du Finistère, 7 M 95 : Réponses des arrondissements de Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimper, Quimperlé, synthèse départementale.

- Archives départementales des Côtes-d'Armor, 6 M 921 : Réponses des arrondissements de Lannion et de Guingamp, synthèse départementale.

Ces documents ont été partiellement exploités dans : Annie ANTOINE, « La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX^e siècle : évolution des pratiques et des représentations », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, 1, p. 63-86. Cet article est accompagné d'une bibliographie à laquelle il est possible de se reporter.

³ Dép. de la Mayenne, enquête de 1819.

⁴ Dép. du Finistère, enquête de 1819.

forces et sans que cet animal épuisé ne reçoive ni choix... de nourriture, ni qu'il soit l'objet de soins particuliers ». Même remarque de la part du maire de Lassay⁵ : « l'on fait servir les génisses pour la reproduction vers l'âge de deux ans ; on observe que par la mauvaise méthode de les faire saillir par des taureaux d'un an de très petite espèce du pays, on ne peut espérer la voir augmenter ».

Les exemples pourraient être multipliés à l'infini, ils sont tous parfaitement concordants. La croyance toujours répétée est que cette pratique consistant à autoriser l'accouplement d'animaux très jeunes est responsable du fait que la race est « dégénérée », que les jeunes sont chétifs et se développent mal.

I-2- Les hasards de la reproduction : on livre n'importe quelle vache à n'importe quel taureau

La deuxième certitude sur laquelle repose le discours officiel en matière de gestion du cheptel est que la reproduction est totalement laissée à la volonté des animaux et aux hasards des rencontres : les vaches sont fécondées par n'importe quel taureau. Deux exemples en témoigneront. Dans la région de Brest⁶, « il n'est suivi pour la reproduction aucune méthode particulière ou plutôt les méthodes varient selon le caprice de chaque fermier. Cette partie si importante de l'économie rurale est en quelque sorte abandonnée au hasard : cependant les usages les plus généralement adoptés par les cultivateurs aisés sont de ne jamais séparer les taureaux des vaches et pour les cultivateurs peu aisés, ils mènent leur vache au mâle le plus voisin et paient pour la saillie une rétribution de quelques centimes au propriétaire du taureau. Il suit de ces deux méthodes très mauvaises sans doute que les vaches et les taureaux employés à la reproduction sont presque toujours trop jeunes puisqu'il arrive de rencontrer très souvent des animaux servant à cet objet ayant beaucoup moins de 18 mois, d'où il résulte des produits éphémères et l'usure avant le temps marqué par la nature des taureaux qui offraient le plus d'espérance et qu'on est obligé de livrer dès l'âge de 3 ans à la boucherie et quelquefois avant ». Le point de vue est le même sur les pratiques de la région de Château-Gontier⁷ : « l'abâtardissement de l'espèce paraît surtout provenir du peu de soin que prennent à cet égard les cultivateurs qui font saillir leurs vaches par le premier taureau qui se présente ».

I-3- Les jeunes sont livrés trop tôt à la boucherie

On se prive ainsi d'animaux qui auraient pu devenir de beaux spécimens et améliorer la race ; on consomme une viande de mauvaise qualité. Deux exemples à nouveau. Celui de l'arrondissement de Brest : « ... une cupidité mal fondée fait qu'on livre à la boucherie et beaucoup trop jeunes des sujets qui auraient pu contribuer efficacement à l'amélioration de la race ou du moins à l'empêcher de dégénérer », et celui de l'arrondissement de Laval : « tous les ans elles (les vaches) font un veau qu'on vend pour la boucherie à 15 jours-un mois, ce qui est même un abus ces

⁵ Dép. de la Mayenne, enquête de 1819.

⁶ Dép. du Finistère, enquête de 1819, arrondissement de Brest.

⁷ Dép. de la Mayenne, enquête de 1819, arrondissement de Château-Gontier.

animaux étant livrés trop jeunes à la boucherie pour donner une nourriture saine ». Les conséquences de cette pratique sont également déplorées partout : donner de la viande malsaine, obtenir un petit bénéfice alors que l'on pourrait en avoir un plus gros, éliminer quelques individus qui pourraient devenir de beaux bovins si on les élevait et même de beaux reproducteurs.

La critique faite ici est celle de pratiques visant à obtenir un profit rapide et immédiat : utiliser dès que possible les animaux pour qu'ils se reproduisent, vendre dès que possible les produits que l'on en a obtenus. L'élevage pratiqué par les agriculteurs est vu par les autorités comme « sauvage » plus que comme domestique : il s'agirait de récolter tous les animaux que l'on peut obtenir, le plus vite possible. En contrepoint de ces pratiques hâtives qui sont celles d'une économie de pénurie (« les fermiers achètent et vendent quand ils croient trouver du profit » dit le maire d'Assé-le-Béranger⁸), les autorités prônent un discours de tempérance, à connotations économiques mais aussi morales : ne pas se laisser tenter par la facilité (ou la nécessité) d'un profit immédiat, prévoir et attendre pour avoir plus tard un profit plus important. C'est donc deux conceptions de l'agriculture et de l'économie qui s'affrontent ici : obtenir immédiatement un profit moins important qui découle de la reproduction « naturelle » des animaux, telle est la pratique d'une grande partie des agriculteurs, obtenir plus tard un profit calculé et plus important, tel est le souhait des élites éclairées.

Ceci renvoie à la diversité des manières de faire de l'élevage dans la France d'Ancien Régime. Il y a l'élevage des riches et l'élevage des pauvres : la gestion du bétail que fait le métayer⁹ n'est pas la même que celle du closier ou de celui qui ne possède qu'une ou deux bêtes nourries sur des communaux. Il est vrai que les agriculteurs les moins riches cherchent à vendre leurs animaux pour en racheter de moins chers et profiter de la différence, ce qui amène inévitablement une baisse de la qualité du cheptel : « Mais avant de songer à améliorer, il ne faut pas détériorer et c'est ce qui arrive tous les jours à ceux de nos cultivateurs qui ne reçoivent pas d'avances de la part des propriétaires... et l'on ne saurait croire combien il se fait dans les étables d'échanges de jeunes animaux de toutes espèces, vrai commerce de détérioration dont les résultats sont des bénéfices immédiats de 10, 12 et 30 F qui occasionnent par la suite des pertes décuplées »¹⁰. Tout se passe comme s'il en allait du bétail comme des espèces monétaires et si le mauvais bétail chassait le bon. Les autorités analysent fort lucidement cette pratique comme découlant de l'existence d'agriculteurs pauvres qui recherchent les profits immédiats et ne peuvent nourrir convenablement leurs animaux : « on pourrait améliorer l'espèce des bêtes à cornes dans les exploitations qui appartiennent à des propriétaires ou qui sont dirigées par des fermiers aisés, mais on trouvera toujours dans l'arrondissement cette espèce dégénérée qui peuple les mauvaises terres, se nourrit d'herbes que dédaignent les autres bestiaux et résiste aux fatigues et aux privations les plus

⁸ Dép. de la Mayenne, enquête de 1819.

⁹ Rappelons que le terme de métayer ne désigne pas alors uniquement celui qui exploite en bail à moitié mais celui qui est à la tête d'une grande exploitation (20 à 40 ha) qu'il soit en faire-valoir direct (rare) ou indirect, à ferme ou à moitié. Ceux qui mettent en valeur des exploitations inférieures à 15 ou 10 ha sont appelés closiers ou bordagers.

¹⁰ Réponse du maire de Beaulieu, arrondissement de Laval, département de la Mayenne.

fréquentes »¹¹. Mais ce discours donne une vision réductrice des pratiques d'élevage dans la France moderne. L'affaire n'est pas si simple que ne le laissent supposer les synthèses faites par les autorités à l'échelon des arrondissements et des départements : dans la France d'Ancien Régime, il n'y a pas que des agriculteurs prédateurs faisant des profits étroits et faciles en vendant tous les animaux qui veulent bien spontanément se reproduire.

D'où un questionnement à partir de ces discours : comment pratiquent les agriculteurs (s'agit-il vraiment seulement de ces comportements de prédateurs évoqués par les autorités) ? que savent-ils de leurs animaux et que font-ils ?

II- Les croyances

II-1- Confusion de la notion de race et d'espèce

Les réponses à l'enquête sur le bétail adressée aux maires du département de la Mayenne en 1819 existent pour une centaine de communes. Une des questions qui leur était posée les invitait à définir « les différentes races et variétés des bêtes à grosses cornes », une autre leur demandait la manière de les améliorer. C'est peu de dire que la première question a été dans l'ensemble fort mal comprise et que les notions de race et d'espèce apparaissent, en 1819, étrangères à un grand nombre des maires. Plusieurs types de réponses témoignent de cette incompréhension :

- une seule espèce bâtarde, une race sans variétés, « la race naturelle du pays » (Assé-le-Béranger, Torcé), « la race élevée dans le pays » (Parné), « une petite espèce que je crois être occasionnée par le sol » (Cuillé),
- des bêtes de petite taille (Hercé), la moyenne et la petite race (Gâtines),
- deux espèces : des bœufs et des vaches, « des bœufs, des taureaux, des vaches, des génisses et des veaux » (Saulges), « ce sont les vaches, les veaux et les bœufs, il n'y en a pas d'une autre espèce vu que les génisses sont la même espèce » (Vimarcé), « nous n'avons qu'une espèce de race, mais pour la variété, nous avons des vaches, des bœufs et des génisses » (Voutré), « nous avons deux espèces de bêtes : les bœufs qui se divisent en bœufs et taureaux, les vaches qui se divisent en vaches, génisses, taures, génissons, veaux » (Saint-Loup-du-Gast),
- « des rouges, des blancs et rouges, peu de noirs » (Sainte-Suzanne),
- pas de bêtes à grosses cornes, disent ceux qui n'ont pas compris que ceci désignait les bovins par rapports aux caprins.

On observe que les maires de la partie sud du département (arrondissement de Château-Gontier) répondent plus souvent de façon précise (race mancelle, race angevine, race bretonne...) tandis que ceux des deux arrondissements de Laval et de Mayenne comprennent encore moins bien la notion de race. Mais ceci ne veut pas dire qu'ils ne savent pas décrire leurs animaux.

¹¹ Synthèse des réponses des maires de l'arrondissement de Mayenne, dép. de la Mayenne, enquête de 1819.

II-2- La description des animaux et la mise en évidence de caractères plus ou moins recherchés

Dans l'ensemble, et mises à part les quelques réponses inutilisables, la question des races et des espèces est présentée de trois manières différentes : par le biais de la couleur des bêtes, par celui de leur taille et par celui de leur provenance. Ces trois critères de la taille, de la couleur et de la provenance se recouvrent partiellement et indiquent aux agriculteurs comme aux acheteurs les aptitudes des bêtes à travailler ou à engraisser compte tenu des conditions d'alimentation qui leur sont faites¹².

La race bretonne est décrite comme la plus petite, la moins exigeante en nourriture, souvent dite « rouge » ; on la reconnaît, écrit le sous-préfet de la Mayenne ainsi que quelques maires de cet arrondissement, à ce que « ses paupières sont toujours noires ». Elle n'est pas très recherchée par les marchands car elle ne donne pas des bêtes susceptibles de bien engraisser. Le nord du département connaît l'espèce normande, « la plus belle » selon l'enquête : « on la reconnaît à sa robe brindelée, c'est ainsi que l'on appelle dans notre pays la couleur de ces belles vaches et génisses dont la peau est tigrée noire et blanche », écrit le même personnage ; elle exige de bons pâturages et ne peut être élevée que par les propriétaires aisés. L'espèce angevine est souvent appelée « la grande espèce », son pelage est clair de même que ses cornes (parfois dites verdâtres) : elle n'est pas très recherchée car elle exige une nourriture plus abondante que celle que l'on trouve ordinairement dans le département. Comme c'est principalement par la couleur que l'on distingue les différentes espèces, toutes les bêtes trop claires partagent ce discrédit : le maire de Saint-Fort¹³ trouve que l'espèce la plus représentée dans sa commune convient, mais qu'il « serait nécessaire d'en changer la couleur [car] elle tire trop sur le blanc [du fait] du mélange avec une race étrangère, l'angevine, qui devient trop grasse pour le pays ». Le maire de Thorigné-en-Charnie¹⁴ note que l'espèce « naturelle au pays, la mancelle, se soutient mieux » et appelle « bâtardes » certaines bêtes rouges dont la tête blanche indique qu'elles ont issue du croisement avec « des taureaux de la grande espèce ».

L'espèce mancelle est en effet la plus répandue et la plus recherchée dans l'ensemble du département : « les mancelles sont plus belles que les bretonnes, mieux faites que les angevines et aux foires on les vend plus cher »¹⁵. Leur pelage est rouge, parfois marqué de taches blanches. Plus grosse que la bretonne – que tous voudraient éliminer – sans l'être autant toutefois que l'angevine, elle est réputée peu exigeante et « graissant vite ». Tous les maires, et particulièrement ceux du sud du département lui donnent la préférence car elle est particulièrement recherchée par « ces messieurs les herbagers de Normandie »¹⁶ : certains affirment même que

¹² Les données qui suivent sont extraites des réponses des maires de la Mayenne à l'enquête de 1819. Elles ont été cartographiées pour l'*Atlas de la Révolution française*, n° 10 : *Économie*, Gérard BÉAUR, Philippe MINARD et Alexandra LACLAU, dir., Paris, éd. de L'EHSS, 1997, voir p. 65.

¹³ Arrondissement de Château-Gontier.

¹⁴ Arrondissement de Laval.

¹⁵ Commune d'Athée, arrondissement de Château-Gontier

¹⁶ Commune d'Azée, arrondissement de Château-Gontier

les bœufs de cette espèce « graissent » autant dès cinq ans que ne le font à 8 ans ceux de la « grande espèce », entendons par là de l'espèce angevine.

Quelques bêtes suisses ont été importées : on les reconnaît à leur pelage sombre (« noir »), mais tous s'accordent à dire qu'elles ne correspondent absolument pas aux conditions qui leur sont faites en Mayenne et que les propriétaires qui les conservent le font pour « la satisfaction d'avoir de beaux bestiaux » plus que pour le profit qu'ils en tirent.

Il ressort clairement de tout ceci que, même s'ils n'ont pas une idée très claire de la race de leurs animaux – et comment l'auraient ils puisque ces races ne sont pas fixés alors – ils leur reconnaissent des caractères qu'ils considèrent révélateurs de telles ou telles aptitudes et qu'ils décident de favoriser de préférence à d'autres.

II-3- La race est dégénérée pour avoir été trop de fois croisée

Quoique la notion de race et celle d'espèce apparaissent des plus confuses dans les réponses de la plupart des maires, néanmoins, tous affirment sans hésitation que les races sont dégénérées pour avoir été trop de fois croisées. Ceci ramène à un « avant » non situé dans le temps où les animaux n'auraient pas encore été mélangés, à une situation ancienne où les races, n'étant pas dégénérées, étaient plus belles. La croyance en la dégénérescence de la race est partout affirmée dans l'enquête de 1819. L'exemple de l'arrondissement de Brest en témoignera : « l'insouciance des cultivateurs à soigner leurs bestiaux a été et est telle encore qu'il devient très difficile de distinguer quelles ont été les premières races des bêtes à cornes ; il en existait cependant deux bien distinctes, celle du Bas-Léon et celle de Carhaix ou des montagnes. Les bœufs de la première race avaient de belles formes, ils étaient bien armés et remarquables par la largeur de leurs hanches. Ceux de la seconde avec des hanches moins larges avaient des cotés plus forts. Ces deux races ont été tellement mêlées, croisées et avec si peu de discernement qu'il est maintenant peut-être impossible de les retrouver dans leur état primitif, si ce n'est dans les cantons de Saint-Renan et de Lannilis, les seuls de l'arrondissement de Brest où les cultivateurs portent quelques soins à élever leurs bestiaux ». Ce qui prouve, aux yeux des autorités, cette dégénérescence des animaux, c'est la faiblesse de leur poids moyen : 150 à 170 kg pour un bœuf, 75 à 85 pour une vache pour le même arrondissement de Brest.

Si sur le constat il n'y a aucune voix divergente, sur la manière de remédier à cette situation, les points de vue sont beaucoup plus confus et diverses solutions sont conseillées. Le discours officiel, que beaucoup des maires souhaitent reproduire dans leurs réponses, au moins pour ne pas être accusés de ne pas le connaître et de perpétuer des pratiques anciennes, préconise le croisement, l'importation de taureaux étrangers plus grands destinés à faire que la race se développe. Or ceci est en contradiction avec les croyances anciennes évoquées ci-dessus – l'idée que la race est dégénérée pour avoir été trop croisée – d'où la confusion du discours de ceux qui ne voudraient pas sembler ignorer les théories nouvelles mais qui, dans leur fort-intérieur pensent exactement le contraire, et de ceux qui, tout simplement, ne savent pas.

Certains reproduisent exactement le discours sur la nécessité de croiser les races, même s'ils sont par ailleurs parfaitement satisfaits de celles dont ils disposent. C'est le cas pour les Côtes-du-Nord : on lit dans la synthèse départementale qu'il faudrait croiser les races locales avec des animaux provenant de la Normandie, du Maine et du Poitou. Pour l'arrondissement de Morlaix où « les bêtes à cornes n'offrent à proprement parler qu'une seule et même espèce », où il est dit des vaches qu'elles sont petites mais que « leur espèce est excellente, [qu'] elles donnent le meilleur lait qui soit peut-être connu », est cependant affirmée l'idée que la reproduction doit être contrôlée et que les races doivent être croisées : « la reproduction est abandonnée aux effets du hasard : on néglige le croisement des races qui en général est une mesure avantageuse aux espèces »¹⁷. Le discours officiel dominant est donc répété mais ceci ne prouve absolument pas une adhésion autre que formelle à ce qu'il préconise.

D'autres considèrent que pour améliorer le bétail, il faut conserver et utiliser à la reproduction les plus beaux spécimens seulement de la race locale et qu'il faut les soigner mieux. Le texte donné par l'arrondissement de Morlaix à ce sujet a été jugé par le préfet tellement éclairant qu'il a été recopié dans la synthèse départementale : « Quelques hommes éclairés de l'arrondissement sont d'avis que la distribution des primes d'encouragement aux propriétaires des individus destinés à la reproduction et la formation d'établissements publics pour faire croiser la race indigène par des animaux plus grands et plus vigoureux contribueraient puissamment à l'amélioration des races ; mais d'autres non moins éclairés paraissent persuadés qu'il ne faut s'attacher qu'à obtenir un degré de perfectionnement de la race indigène et ne prendre aucune mesure qui puisse tendre à la dénaturer. Il y aurait, disent-ils, tout à perdre en changeant cette espèce qui produit le meilleur beurre connu et dont les qualités sont tellement appréciées qu'il s'en fait un commerce considérable avec l'étranger. Ils pensent que nos vaches, petites et faibles mais très bonnes, pourraient ne pas soutenir les mâles d'une haute stature, qu'elles sont moins délicates et plus faciles à nourrir, qu'enfin, sous tous les rapports, il ne faut pas altérer cette précieuse espèce ».

Certains, qui ne sont pas les moins nombreux, pensent qu'il faut seulement retrouver la race qu'ils considèrent comme originelle. Ceci est nettement affirmé pour l'arrondissement de Brest : « [il faut] conserver les races indigènes les plus pures possibles en en augmentant le nombre ». C'est plus ou moins le cas de tous ceux qui considèrent que la race d'origine s'est « abâtardie » par manque de soins. On se trouve là en présence d'un discours contradictoire fait de convictions personnelles du rédacteur (les races sont dégénérées et on ne retrouve plus les races originelles qui ont été trop de fois croisées, c'est le point de vue cité ci-dessus pour l'arrondissement de Brest) qu'il n'arrive pas à faire concorder avec le discours agronomique dominant : il faut croiser les races indigènes avec des races étrangères pour améliorer les caractères des races. Les mêmes personnages, empêtrés dans cette contradiction, peuvent alors affirmer que les races originelles sont perdues pour avoir été trop de fois croisées et qu'il faut faire des croisements de communes à communes ou bien en allant chercher des animaux hors de Bretagne, en Poitou, Saintonge, Europe du Nord.

¹⁷ Enquête de 1819, département des Côtes-du-Nord.

Mais le discours le plus uniformément tenu est que, pour améliorer les races ou espèces, il faut les nourrir mieux et que si elles sont dégénérées (c'est surtout le cas de la Bretagne où ne sont pas identifiées plusieurs races et où les croisements anciens ne sont pas incriminés) c'est parce qu'elles sont mal nourries. Il en ressort une relative confusion de ces discours alimentés de croyances variées sur ce qu'il serait bon de faire (croiser ou non, développer la race locale...) et d'appréciations contradictoires sur ce qui est fait. Les autorités qui répondent aux enquêtes laissent souvent penser que les agriculteurs sont bien ignorants en matière de sélection des animaux ; il est clair que ce discours est faux et qu'il existe des pratiques de choix des animaux, mais elles ne procèdent pas au XVIII^e siècle comme il en ira au XIX^e siècle : on ne recherche pas des races, mais on a besoin d'animaux présentant certains caractères plutôt que d'autres. Le discours agronomique qui préconise l'amélioration des races par l'importation de mâles étrangers nie les pratiques antérieures de sélection, or ces pratiques existent mais elles fonctionnent avec des objectifs et des moyens différents.

III- Les pratiques

III-1- Évidence d'une sélection du bétail dès lors que l'élevage est spécialisé

C'est à travers les pratiques des agriculteurs et l'orientation qu'ils donnent à leurs activités, que l'on pourra lire leur manière de penser la gestion de leur cheptel. La simple observation de la composition des cheptels, telle qu'on peut l'observer dans les inventaires après décès ou dans les états de prisée¹⁸, montre des niveaux et des types de spécialisation différents des troupeaux : mâles ou femelles dominants, bestiaux de tous âges ou au contraire cohortes d'animaux d'un même âge... toutes choses qui suggèrent une orientation vers le lait, vers la production d'animaux jeunes à engraisser ou vers la fourniture au marché d'animaux gras. Les difficultés de l'introduction du taureau Durham en Bretagne sont peut-être, pour une part, à imputer à l'esprit routinier des agriculteurs de cette région ; elles montrent surtout qu'il existait, antérieurement au XIX^e siècle, une spécialisation de l'élevage dans cette région. La Bretagne avait un cheptel bovin particulièrement déséquilibré, comportant beaucoup plus de femelles que de mâles et produisait du lait et du beurre. À tort ou à raison, les agriculteurs étaient attachés à ce type de spéculation et c'est pourquoi les bovins du Durham, gros parallépipèdes de viande mais mauvais producteurs de lait, sont accueillis avec d'infinies réticences.

¹⁸ Lorsque le bétail n'appartient pas à l'exploitant mais au propriétaire – ce qui est assez souvent le cas dans les métairies de l'Ouest de la France – il est fait un inventaire du bétail confié au métayer. Cet inventaire s'appelle la prisée et décrit les animaux dont l'exploitant s'est chargé ; il devra les rendre (au moins en valeur) à sa sortie de bail. Parfois il est fait un bail à cheptel, mais ceci n'est pas systématique, souvent le bail à moitié ou à ferme conclu par l'exploitant comprend une clause disant que le bétail lui est fourni par le propriétaire. Tout est ensuite partagé par moitié : les revenus tirés chaque année de la vente d'animaux (« effouils »), le « croît » ou augmentation de la valeur de la prisée, les pertes éventuelles.

Plusieurs arguments peuvent être évoqués pour mettre en évidence l'existence d'une sélection des animaux à la fin de l'Ancien Régime. Il y a d'abord le fait que tous les animaux ne sont pas conservés. Partout, une part plus ou moins grande des veaux est vendue dans les semaines qui suivent leur naissance. Il est dès lors impossible de ne pas imaginer qu'est fait le choix d'élever un animal plutôt qu'un autre. Pour la Mayenne, l'examen de comptabilités agricoles précises avait révélé que les métayers vendaient des femelles et achetaient des mâles¹⁹ ; ceci implique à l'évidence des stratégies raisonnées cadrant mal avec l'idée de l'absence totale d'intervention dans le choix des animaux. D'autre part, même dans l'économie d'Ancien Régime, l'élevage n'est pas une activité d'autoconsommation. Tout au plus le lait est-il consommé sur l'exploitation, mais les animaux eux-mêmes ne sont qu'exceptionnellement abattus sur l'exploitation : ils sont vendus aux bouchers. Dès lors que l'élevage est d'une manière ou d'une autre tourné vers la commercialisation, on imagine difficilement que les exploitants ne choisissent pas d'élever ceux des animaux qu'ils pensent pouvoir vendre le plus facilement. C'est comme cela que s'expliquent les concordances que les maires mayennais établissent entre la couleur des bêtes et leur plus ou moins grande aptitude à « graisser », leur robustesse et leur sobriété, c'est ce qui donne signification aux descriptions physiques qui sont faites des animaux. Et, en dernière analyse, c'est l'analyse des différentes spécialisations régionales en matière d'élevage bovin qui permet d'appréhender la question de la sélection des espèces.

L'enquête de 1819 témoigne de l'existence d'un double marché du bétail : un marché correspondant à des échanges locaux et un marché d'exportation. Le département de la Mayenne livre essentiellement de jeunes bœufs (les « bouvards ») aux herbagers normands qui finissent leur engraissement avant de les vendre sur les marchés parisiens. C'est pourquoi tous les maires du département disent vouloir développer la race mancelle : c'est elle que les herbagers normands préfèrent et dont ils donnent le meilleur prix. Quelques communes du nord ou du nord-est vendent des génisses prêtes à vèler à Paris, à Sceaux et Poissy, en Brie, celles de la Charnie ont leur débouché dans le pays chartrain. Telles sont les caractéristiques du marché d'exportation des animaux ; mais il existe aussi un marché local très actif : les bouchers des villes (« la grande boucherie ») ramassent une partie des veaux qui sont vendus à quinze jours et aussi les quelques bœufs dont l'engraissement est achevé dans le département. Laval est un débouché pour quelques bêtes du nord-est du département. Les bouchers de campagne (« la petite boucherie ») absorbent le reste des veaux de quinze jours et toutes les bêtes accidentées ou estropiées. Si le lait n'est objet de commerce que dans le périmètre très étroit des villes, le beurre qui est surtout produit par les petits exploitants des closeries alimente un marché local autant que l'autoconsommation. Par contre, le fromage semble le plus souvent inconnu et n'est jamais l'objet de commerce. L'exemple de la commune d'Andouillé²⁰ témoignera de l'activité de ces échanges internes. Selon l'enquête, il y naît en moyenne 250 à 400 « élèves » par an : 80 ou 100 veaux mal constitués ou venus hors de saison sont vendus pour la boucherie à l'âge de 15 jours ou 3 semaines, la même quantité de génisses prêtes à vèler sont

¹⁹ Annie ANTOINE, « Les Bovins de la Mayenne (1752-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest », *Hist. Soc. Rurales*, 4, 2^e semestre 1995, p. 105-136.

²⁰ Située à une vingtaine de kilomètres au nord de Laval.

vendues à 2 ans et demi ou 3 ans aux herbagers de la Manche et de l'Orne, les autres deviendront les bœufs et les vaches ; la région achète des veaux de 4 mois à 1 an sur les frontières du département d'Ille-et-Vilaine. Tous ces trafics montrent les multiples occasions que les agriculteurs ont de vendre ou d'acheter un animal plutôt qu'un autre, donc les multiples occasions qu'ils ont de choisir tel ou tel animal plutôt qu'un autre.

Les mêmes conclusions peuvent être tirées des informations données par l'enquête pour le département du Finistère. Dans l'arrondissement de Quimperlé, 6 381 veaux naissent chaque année ; 2 933 sont consommés en boucherie, 3 448 sont élevés ; « l'excédent du nombre des bestiaux nécessaires aux travaux agricoles, à l'essouchement des fermes dans leur état actuel et à la consommation locale est assez considérable, cet excédent s'écoule dans le Morbihan et se vend surtout aux foires et marchés de Quimperlé où des acheteurs étrangers au département se rendent habituellement ; ces acheteurs qui sont la plupart des environs de Vannes et Quiberon expédient par mer une grande quantité de ces bestiaux (élèves et vaches à lait) à Saint-Jean-de-Luz où des marchands espagnols viennent en acheter. Ce commerce paraît avoir une certaine activité depuis la paix. On peut raisonnablement évaluer de 1 500 à 2 000 le nombre des bêtes à grosses cornes surtout de 2 à 3 ans qui sortent annuellement de l'arrondissement... ». Dans l'arrondissement de Brest, il se fait environ 16 000 élèves chaque année « dont le quart à peu près sert à remplacer les vieilles bêtes qu'on livre à la boucherie et le reste suffit à peine à alimenter un commerce journalier qui se fait avec la partie du Finistère appelée anciennement la Cornouaille où les jeunes bestiaux sont amenés pour être formés au travail et de là sont répandus dans le reste du département et même dans celui du Morbihan ». On pourrait multiplier les exemples qui permettraient de reconstituer le mouvement des bestiaux à l'intérieur de l'Ouest et aussi leur exportation. Tel n'est pas ici notre projet²¹ ; ce commerce n'est évoqué que pour témoigner du fait que l'élevage est tout sauf une activité pouvant fonctionner en autarcie. Tous les animaux ne sont pas élevés et chaque animal passe sur plusieurs exploitations au cours de son existence. Les agriculteurs ont donc toutes les raisons et toutes les possibilités de choisir les animaux qu'ils élèvent et qu'ils utilisent.

III-2- Sélection par le tri

Si l'on définit la sélection des animaux comme le fait de faire naître une bête plutôt qu'une autre, alors il est préférable de parler de choix ou de tri des animaux

²¹ Voir les articles de Bernard GARNIER et en particulier : « Comptabilité agricole et système de production : l'embouche bas-normande au début du XIX^e siècle », *Annales ESC*, mars-avril 1982, p. 320-343 ; « Modèle "labroussien" et embouche augeronne au milieu du XIX^e siècle », *Recueil d'études offert à Gabriel Désert*, Cahier des Annales de Normandie, n° 24, Caen 1992, p. 145-160 ; « L'approvisionnement de Paris en moutons (1780-1820) », *Annales de Normandie*, XL, 2, mai 1990, p. 83-101 ; « L'élevage et la commercialisation des bœufs en Basse-Normandie (1750-1900) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, 1, p. 101-120. Voir aussi : Annie ANTOINE : « L'élevage en France, XVII^e - XVIII^e siècles », colloque des Historiens Modernistes des Universités, Aix-en-Provence, novembre 1998. Paru en janvier 1999 dans : *La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVII^e et XVIII^e siècles en France et en Angleterre*, Paris, Association des Historiens Modernistes des Universités, bulletin n° 24, Presses de l'université Paris-Sorbonne, p. 7-60.

par les agriculteurs d'Ancien Régime. Les veaux naissent de manière plus ou moins anarchique (cf. plus haut : la reproduction est laissée au hasard disent les administrateurs qui ont répondu à l'enquête) ; ils sont triés ensuite puisqu'une partie d'entre eux sont livrés dès l'âge de 15 jours à 3 semaines à la boucherie. Ceci permet d'éliminer les animaux qui ne semblent pas présenter de bonnes aptitudes pour l'usage auquel on les destine : production de lait, engraissement, travail... C'est essentiellement sur cette méthode que repose la sélection des animaux, méthode qui consiste non pas à faire naître des animaux qui auraient telles caractéristiques plutôt que d'autres mais à éliminer ceux qui présentent des caractères que l'on ne souhaite pas voir se développer. On peut donc considérer le tri après la naissance comme un des modes de sélection du bétail dans l'agriculture ancienne.

C'est ainsi que se comprend toute l'importance qui est donnée à la description des animaux : tel trait physique est interprété comme révélateur d'une aptitude au travail, à la graisse, à la sobriété, au lait crémeux... C'est ainsi que doit s'interpréter la réponse du maire de Bouère²² : « les bêtes toutes rouges sont celles que l'on préfère, les noires ensuite et les autres les moindres. On garde par préférence les bêtes rouges pour mâles servant à la reproduction ». Mais c'est là où l'empirisme trouve ses limites et où le procédé peut confiner à l'irrationalité, phénomène dont les réponses – naïves, mais très significatives – de plusieurs maires donnent la mesure. Celui de Thorigné-en-Charnie, qui n'a pas compris que, pour les enquêteurs, les « bêtes à grosses cornes » désignent les bovins de façon générique et qui croît qu'on l'interroge sur les qualités spécifiques des bovins munis de grosses cornes, répond ainsi : « nos cultivateurs n'en élèvent que le moins possible. Nous pensons que ceci provient de la race des bêtes angevines et poitevines qui ordinairement ont de grosses cornes, très souvent vertes », or, ces animaux sont considérés comme trop gros mangeurs pour les possibilités de la région, ils sont donc peu recherchés. En ce qui concerne les races, le même personnage lie parfaitement caractères physiques et plus ou moins grande rusticité des animaux : « la majeure partie sont rouges et quelques-unes ont la tête blanche que nous appelons bâtardes parce qu'elles sont issues de taureaux ou de vaches de la grande espèce ; cela ne convient que dans les bons *norris* (= pâturages) au lieu que la naturelle du pays sont moins délicates (*sic*) et se soutiennent mieux et plus courageuses pour le travail quoique plus petites ». Mais ces maires ne sont pas dupes ; ils savent confusément qu'il n'est pas parfaitement rigoureux de lier les aptitudes des animaux à leur couleur, et le maire de Saint-Denis-du-Maine formule ce doute avec les moyens dont il dispose : « je suis propriétaire dans l'Anjou d'une métairie sur laquelle le fermier préfère avoir des bestiaux noirs. Est-ce un préjugé ? »

Mais quels que soient les moyens et les critères avec lesquels est opéré le tri des animaux, ce qui est certain c'est que les agriculteurs n'élèvent pas indistinctement tous ceux qui naissent et que, du fait que les animaux transitent sur plusieurs exploitations au cours de leur vie, ils ont de multiples occasions d'exercer ce choix.

²² Commune située à 10 kilomètres environ au sud-est de Laval.

III-3- Sélection par les femelles

Il est aussi possible de mettre en lumière le fait que certains agriculteurs au moins choisissent de faire se reproduire certains animaux plutôt que d'autres, bref que, contrairement à ce qui est largement affirmé dans l'enquête de 1819, la reproduction n'est pas entièrement le fait du hasard. L'analyse de Jacques Mulliez, menée à partir des vaches du Massif Central puis des juments du Léon²³, consiste à dire que la sélection se fait principalement à partir des femelles : elles seules restent au pays alors que les mâles sont vendus, c'est donc à partir de l'aspect des femelles que l'on sait ce qu'est la race salers ou la race bretonne. Cette analyse peut être sans difficulté appliquée à l'élevage mayennais : ce sont les mâles qui sont recherchés pour y être partiellement engraisés, donc il est conservé la quasi-totalité des veaux mâles et une petite partie seulement des veaux femelles (pour remplacer les vaches qui sont conservées sur l'exploitation 10 à 12 ans) est destinée à être élevée. Il y a donc, au moins pour les métairies qui se livrent à cet élevage spéculatif, la possibilité de choisir tel ou tel veau femelle de préférence à un autre. À la différence des métyers, les closiers n'ont que des vaches ; on pourrait donc conclure qu'ils ne choisissent pas leurs animaux ; mais la longévité des vaches (12 à 15 ans) fait qu'une closserie n'a absolument pas besoin d'élever tous les veaux femelles qui y naissent pour la seule reproduction de la souche. Là encore, les stratégies d'élevage débouchent sur des pratiques permettant de choisir tel veau femelle de préférence à un autre. Ce sont donc des femelles triées qui assureront le renouvellement du cheptel.

L'enquête de 1819 confirme cette pratique. On l'a déjà dit : les autorités responsables ont parfaitement admis le discours selon lequel l'amélioration des races passe par l'utilisation de taureaux étrangers ; il n'y a aucune voix discordante si l'on prend les rapports faits au niveau des départements, ou à celui des arrondissements. Mais pour la Mayenne, nous disposons en 1819 des réponses faites par les maires dont on sait que certains sont en même temps propriétaires, peut-être même propriétaires-exploitants, des réponses proches des pratiques traditionnelles des agriculteurs. Or, un petit nombre d'entre eux affirme que ce sont de meilleures vaches et non de meilleurs taureaux qu'il faut utiliser pour améliorer les caractères du bétail. Interrogé sur les moyens à employer pour perfectionner l'espèce, le maire de Beaulieu répond qu'il faut surtout s'appliquer à améliorer les animaux destinés à la reproduction : « 1°- conserver dans le pays les meilleures vaches et, sans ambitionner des espèces trop fortes pour nos modestes pâturages, chercher toujours les plus belles vaches indigènes ; 2°- avoir des taureaux mieux choisis et plus âgés que les nôtres ». Pour celui de Vimarcé, il faut « s'attacher à n'acheter les vaches et taures que dans les crus convenables et faire castrer jeunes les mauvais taureaux » ; celui de Thorigné est encore plus catégorique : la seule manière d'améliorer l'espèce, « c'est de choisir de bonnes vaches, la tête fine et ouverte, le mufle blanc et court et les cornes blanches ». Statistiquement, les réponses qui demandent de bons taureaux sont beaucoup plus nombreuses que celles qui demandent de sélectionner de bonnes vaches, mais ces dernières témoignent du fait que l'idée que les mères transmettent leurs caractères aux veaux existait dans la population.

²³ Art. cit. note 1.

Cette priorité donnée à la femelle se lit inversement dans le sort qui est fait au taureau, animal qui n'est utilisé qu'une année au maximum à la reproduction. On ne trouve pas de taureaux de plus de deux ans dans les statistiques agricoles, l'animal étant très vite transformé en bœuf. Ce n'est donc pas sur lui que l'on peut compter pour transmettre durablement les caractères d'une race vue sa faible longévité en tant que reproducteur. Enfin, le dernier élément qui prouverait *a contrario* la justesse de cette vue c'est la résistance, dès le XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle à l'utilisation de mâles étrangers. Certes leur caractère étranger n'est pas pour leur faciliter la tâche, mais leur utilisation implique un comportement par rapport au mâle totalement nouveau. C'est une question de rentabilité économique qui se pose : l'usage d'un étalon spécialisé et nourri pour cette seule fonction n'est pas admis compte tenu du fait que n'importe quel autre animal mâle peut remplir cette fonction et entrer ensuite dans le cycle d'échange et de production. Ce sacrifice précoce du taureau est une constante de l'élevage bovin jusqu'au début du XIX^e siècle, quelle que soit par ailleurs la spécialisation vers tel ou tel type d'élevage. Tous s'accordent ainsi à montrer que le choix du mâle n'est pas une affaire fondamentale. C'est cette question qui apparaît dans le débat dont font état les enquêtes de 1819 sur la question de l'amélioration des espèces animales

*

Il semble donc possible d'affirmer que l'idée de sélectionner le bétail que l'on va élever n'est pas inconnue à la fin du XVIII^e siècle, mais que cette sélection se fait avec des principes assez différents de ceux qui seront préconisés au siècle suivant quand la réflexion sur les races animale aura progressé. L'élevage d'Ancien Régime n'est pas un élevage « sauvage » dans lequel seule la sélection naturelle opère des ponctions sur les animaux qui naissent. Ce n'est pas non plus un élevage conduit selon les principes qui triompheront au siècle suivant et dans lequel on fait naître précisément l'animal que l'on souhaite élever. Si l'on définit strictement la sélection comme le fait de faire naître un animal qui aura les caractéristiques que l'on a prévu qu'il ait, alors on ne peut parler de sélection des animaux sous l'Ancien Régime. Mais si l'on observe que les agriculteurs choisissent d'élever certains animaux plutôt que d'autres, on ne peut ignorer que ceci a inévitablement des conséquences sur l'évolution des espèces. Rappelons que, à la différence de ce qui se passera au siècle suivant, il n'y a pas de traités théoriques qui expliquent cela. On ne peut déduire ces pratiques que de trois observations : le fait que le *ratio* mâles/femelles soit souvent déséquilibré sur les exploitations et que, globalement, certaines régions élèvent plutôt des mâles et d'autres plutôt des femelles (ceci ramène à la spécialisation de l'élevage sous l'Ancien Régime); l'existence de circuits commerciaux très actifs et le fait que l'élevage soit tout sauf une activité tournée vers l'autoconsommation ; les comptabilités agricoles qui montrent comment se font les échanges d'animaux²⁴. Si les agriculteurs d'Ancien Régime ne sélectionnent pas leur bétail au sens contemporain, on peut au moins affirmer qu'ils le trient.

²⁴ Cet aspect ne peut être développé dans le cadre de cet article. Je me permets donc de renvoyer à nouveau à : Annie ANTOINE, « Les Bovins de la Mayenne... », art. cit., *Hist. et Soc. Rurales*, 1995, et à la publication commentée des comptes d'exploitation de Duchemin du Tertre : Annie Antoine, *Les Comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, textes publiés et présentés, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1998, 250 p.

Mais le mode de sélection consistant à faire se reproduire certains animaux plutôt que d'autres existe également. Ceci a presque entièrement échappé aux rédacteurs de l'enquête car, imprégnés du discours agronomique dominant, ils cherchaient une sélection par les mâles. Et ils ne l'ont pas trouvée parce qu'elle n'existait pas. Le mâle n'étant pas conservé pour la reproduction a nécessairement une descendance limitée ; ce n'est donc pas sur lui que l'on peut compter pour transmettre des caractères que l'on voudrait développer : il sert les vaches une fois et l'année suivante ce sera un autre taureau, lui-même aura été castré et mis au travail ou à l'engrais. Inversement les vaches sont conservées très longtemps sur l'exploitation, jusqu'à ce que « la dent leur tombe » ou qu'elles deviennent stériles. À raison d'un veau par an, une vache est donc susceptible dans ces conditions d'avoir une descendance plus nombreuse qu'un taureau très rapidement transformé en bœuf. Pour que triomphe l'idée que ce sont les mâles et non pas les femelles qui sont importants dans la transmission des caractères, il faudra que les conditions économiques se soient modifiées et que l'on accepte de conserver des animaux spécialisés dans la reproduction, élevés à cette seule fin, susceptibles alors d'une descendance beaucoup plus nombreuse que celle d'une femelle.